



## OFFRE AFFILIATION CLUBS

2019-2020

### L'affiliation à la FFBaD et la licence : comment ça marche ?

Pour qu'un club soit affilié à la fédération française de badminton (FFBaD), il lui faut :

- Payer une cotisation statutaire annuelle : 70€ pour la fédération et 70€ pour la ligue régionale
- Verser un timbre fédéral sur chaque licence qui se découpe comme suit :

	Part fédération	Revue fédérale	ligue	comité	TOTAL
<b>Adultes</b>	32,52€	2€	10,80€	3 à 11€	De 48,32 à 56,32€
<b>Jeune</b>	26,92€	2€	10,80€	3 à 11€	De 42,72 à 50,72€
<b>Jeunes né après 2009</b>	13,35€	2€	5,40€	1,5 à 5€	De 21,25 à 25,75€

Tarifs 2019-2020

Pour connaître les tarifs du timbre de votre comité départemental, rendez-vous sur le site de la ligue au lien ci-dessous

[http://www.badminton-aura.org/images/Clubs/tarifs\\_licences\\_19-20\\_avec\\_ges.pdf](http://www.badminton-aura.org/images/Clubs/tarifs_licences_19-20_avec_ges.pdf)

- Respecter les statuts fédéraux qui prévoit notamment un minimum de 10 licenciés dans le club et un engagement à licencier tous ses adhérents

Dans le cadre d'une affiliation à la fédération, la Ligue, en étroite collaboration avec les comités départementaux, a mis en place un projet visant à aider financièrement et humainement les nouveaux clubs. Dans ce cadre, **voici les avantages proposés à ces clubs** :



**Les cotisations statutaires (fédérale, ligue et comités) sont gratuites la première saison.**

Pour information, elles sont cette année de 70 € pour la Fédération et la Ligue. Pour ce qui est de la cotisation comités elle est de 30 € pour le comité 69, 25 € pour le Codep 73 et gratuite pour les autres départements.



**Tarification progressive de la licence**

La ligue Auvergne-Rhône-Alpes propose une progressivité dans le paiement des différents timbres.


Année 1 : remboursement par la ligue de la part comité et ligue.


*Exemple : sur une licence adulte du comité 01 pour laquelle le club devrait verser 53,32€ (32,52+2+10,80+8), il se verra rembourser 18,80€ par licence (10,80+8).*


Année 2 : Remboursement de la part ligue uniquement


*Suite de l'exemple : remboursement de 10,80€ par licence*

Année 3 : Le club verse l'intégralité du timbre fédéral.

 **La fédération verse une prime de 183 €** pour aider le nouveau club dans sa démarche d'affiliation. Cette prime sera versée par la Ligue dans le mois suivant la première prise de 10 licences minimum.

 **La ligue offre un kit de matériel** composé de 20 raquettes, de 8 tubes de volants plastiques et d'un sac pour ranger le tout.

 **Un soutien administratif sera assuré sur les démarches de création** (déclaration et affiliation) par le secrétariat de la Ligue ou par le comité départemental.  
*Cf. page 3 du document*

 **Bénéficiaire des conventions mises en place par les conseils départementaux**  
Chéquier Top Dép'Art dans la Drôme, chéquier jeune Isère, ...

Tous ces avantages peuvent être complétés par des prestations du comité départemental de rattachement (séances d'encadrement, formations...)



## **LES DEMARCHES INDISPENSABLES POUR CREER UN CLUB DE BADMINTON**

- 1) Définir avec la municipalité des créneaux horaires pour la pratique
- 2) Organiser une AG constitutive : écrire et voter les statuts du club ; élire les membres du bureau.
- 3) Répartir les fonctions de chaque membre du bureau
- 4) Faire la déclaration en préfecture (du département) + demande d'insertion au journal officiel (à demander en préfecture).

Pour ce faire il faut envoyer à la préfecture :

- la « déclaration de création d'une association » datée et signée par deux membres du bureau
- la liste des membres du bureau avec coordonnées, dates de naissance
- un exemplaire des statuts avec les signatures originales
- la demande d'insertion au journal officiel (à demander en préfecture car exemplaire unique non reproductible)

- 5) Dès réception de l'enregistrement de l'association en préfecture, faire la demande d'affiliation à la fédération. Pour ce faire, retourner à :

**LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE BADMINTON**  
**37 Route du Vercors**  
**38500 St Cassien**

La demande d'affiliation dûment complétée et accompagnée de :

- les statuts de l'association
- la liste des membres du bureau avec leur courriel et numéro de téléphone
- la copie de la déclaration en préfecture
- la copie de la publication au journal officiel